

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Fonds d'actions mondiales ESG AGF

31 mars 2023

Analyse du rendement par la direction

La présente analyse du rendement par la direction expose l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont une incidence sur le rendement et les perspectives du Fonds.

Résultats

Le Fonds d'actions mondiales ESG AGF (le « Fonds ») est entré en activité en juillet 2022.

Le Fonds détient des parts de série O de fonds gérés par Placements AGF Inc. (« PAGF ») (les « fonds sous-jacents »). Au 31 mars 2023, les fonds d'actions mondiales, y compris les fonds négociés en bourse (FNB), représentaient environ 95,0 % de la valeur liquidative du Fonds et la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 5,0 %. Au cours de la période, la pondération des actions mondiales et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est demeurée plutôt stable.

Événements récents

Les actions ont fortement rebondi au cours de la période en raison d'importantes annonces à travers le monde. Malgré ces gains tardifs, elles ont connu leur pire année depuis la crise financière mondiale. La remontée de l'économie chinoise, attendue depuis longtemps, a soutenu les perspectives de l'économie mondiale un peu après l'abandon de sa politique controversée du zéro COVID. Un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les pays de l'OTAN ont affirmé leur soutien inconditionnel à l'Ukraine dans son combat contre Moscou. La Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire tout au long de la période, en réduisant le rythme, dans le but d'arriver à un équilibre entre la croissance et l'inflation persistante.

L'économie américaine a commencé le dernier trimestre de 2022 en force. L'économie américaine a progressé de 2,6 % au dernier trimestre de 2022, sous l'effet de la hausse des investissements en stocks et des dépenses de consommation, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par la diminution des investissements en immobilier résidentiel. Le nombre d'emplois créés a continué de largement dépasser les attentes tout au long de la période. Cette situation a toutefois commencé à inquiéter la Fed, car elle signifie que la croissance économique est inflationniste en dépit des hausses de taux d'intérêt. L'inflation en glissement annuel est tombée à 6,0 % en février 2023, un creux inégal depuis septembre 2021. La Fed a augmenté son taux directeur de 0,25 %, pour le placer dans une fourchette de 4,75 % à 5,00 % en mars 2023, portant les coûts d'emprunt à leur plus haut niveau depuis 2007. Avant cette hausse, elle avait respectivement augmenté ce taux de 0,75 %, de 0,50 % et de 0,25 % en novembre, en décembre et en février. La Fed a également confirmé qu'elle retirerait chaque mois de son

bilan de 8 500 milliards de dollars américains jusqu'à 60 milliards en valeurs du Trésor et 35 milliards en titres adossés à des créances hypothécaires émis par un organisme d'État arrivés à échéance.

Les marchés des actions américains ont gagné du terrain tout au long de la période, car les données économiques publiées depuis le début de 2023 indiquent que l'économie est en croissance au pays. La confiance des investisseurs s'est améliorée, car l'activité industrielle s'est raffermie et les nouvelles inscriptions au chômage ont atteint leur plus bas niveau depuis avril 2022. La crise bancaire de mars 2023 a toutefois assombri un semestre autrement prospère pour les marchés. La rumeur d'une récession s'est intensifiée, l'effondrement de deux grandes banques ayant ébranlé la confiance.

Les actions européennes ont fortement remonté pendant la période grâce à la décélération de l'inflation. Cette hausse a été soutenue par les données économiques plus solides que prévu, la baisse des prix du pétrole et l'augmentation de l'exposition à la Chine, où l'assouplissement de la politique du zéro COVID plus tôt que prévu a causé une amélioration substantielle de la confiance des investisseurs. Au début de l'année et, surtout, au cours du troisième trimestre de 2022, la perspective d'une grave récession en Europe causée par les prix très élevés du gaz et de l'électricité a suscité l'inquiétude des investisseurs. La météo clémente, mais aussi la réduction de la consommation de gaz et d'énergie, a contribué à équilibrer l'offre et la demande. Les mesures de soutien gouvernemental ont également aidé. Le raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain a contribué à réduire les pressions sur les prix en Europe, en particulier ceux des produits de base libellés en dollars américains.

Les actions des marchés développés s'en sont mieux sorties que les actions des marchés émergents au cours de la période, en raison du ralentissement de l'inflation et de la possibilité que le cycle de resserrement monétaire prenne fin dans les pays développés. Plusieurs banques centrales des pays émergents ont augmenté leurs taux, notamment celles de l'Inde, de Taïwan, du Mexique, de l'Indonésie, des Philippines, de la Malaisie, de la Thaïlande, du Pérou, de la Colombie, du Chili, de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite et de l'Égypte. En novembre 2022, les actions chinoises ont enregistré leur plus forte performance depuis deux décennies, après l'assouplissement de la politique monétaire du pays et son changement de cap radical pour ce qui est des restrictions liées à la COVID. Les résultats des marchés de la Corée du Sud ont été positifs jusqu'en janvier 2023, puis sont tombés en territoire négatif en février en raison de la hausse des taux d'intérêt annoncée par les banques centrales et de l'incertitude entourant la reprise en Chine. L'Inde a rebondi en février 2023, même si son produit intérieur brut au quatrième

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants de nature financière, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir une copie gratuite des états financiers intermédiaires ou annuels sur demande en téléphonant au 1 888 226-2024, en nous écrivant à Placements AGF Inc., CIBC SQUARE, Tower One, 81, rue Bay, bureau 4000, Toronto (Ontario) Canada M5J 0G1 ou en visitant notre site Web à www.AGF.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com.

Les porteurs de titres peuvent également obtenir, par l'une des méthodes ci-dessus, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle du fonds.

trimestre de 2022 a été inférieur aux attentes consensuelles. Les marchés des actions des pays du Moyen-Orient ont accusé des pertes, les prix de l'énergie ayant considérablement chuté. L'Afrique du Sud a surpassé l'indice des marchés émergents au cours de la période sous l'effet de la hausse des prix des métaux précieux, malgré un repli en décembre 2022 du fait de l'incertitude politique. Les marchés latino-américains ont moins bien fait que les autres marchés émergents au cours de la période. En effet, ils ont été plombés par le Brésil, pays qui a élu Lula da Silva à sa présidentielle, qui a connu une hausse de l'inflation et dont la capitale, Brasilia, a été le théâtre d'émeutes antigouvernementales.

Les stratégies de placement axées sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (ayant pour indice de référence l'indice S&P 500 ESG) ont surpassé, dans l'ensemble, les marchés des actions au cours de la période. Un pacte mondial sur le climat a été conclu à la Conférence des parties à la CCNUCC de novembre 2022, plus communément appelée la COP 27. Les pays riches se sont engagés à verser des fonds aux pays en développement pour les aider à se remettre des pertes économiques causées par les changements climatiques. Aux États-Unis, l'administration Biden a adopté une loi marquant un tournant, l'*Inflation Reduction Act*, qui comprend des investissements d'environ 369 milliards de dollars américains dans des projets d'énergie propre et de décarbonisation et des crédits d'impôt pour énergie propre dans le but de réduire les émissions de carbone aux États-Unis d'environ 40,0 % d'ici 2030. Pour réduire sa dépendance aux importations de pétrole et de gaz, l'Union européenne (UE) s'est fixé comme objectif, dans le cadre du plan REPowerEU, de porter à 45,0 % la part des énergies renouvelables de l'UE et d'améliorer son efficacité énergétique pour économiser 13,0 % d'énergie. À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, la Commission européenne a proposé REPowerEU afin de se libérer de sa dépendance aux combustibles fossiles russes avant 2030. De plus, lors de la 15^e Conférence sur la biodiversité des Nations unies (COP 15), axée sur la mobilisation de fonds pour financer des solutions fondées sur la nature, les délégués ont conclu un accord, l'initiative « 30x30 », visant à protéger 30,0 % des milieux terrestres et maritimes considérés comme vitaux pour la biodiversité d'ici 2030. Le secteur du développement durable a cependant connu des difficultés au cours de la période du côté des valorisations, mais une saine concurrence existe maintenant entre les principales régions du monde en ce qui concerne les technologies et les infrastructures vertes.

Bien que les stratégies ESG continuent de comporter des défis, les engagements pris par les décideurs en 2023 pourraient stimuler les investissements dans les technologies et les infrastructures durables pour la prochaine décennie. Le gestionnaire de portefeuille est optimiste quant aux actions. Il anticipe le retour d'un environnement plus favorable à cette catégorie d'actifs. Bien que l'inflation ralentisse, il peut être délicat d'avancer que cette tendance pourrait se maintenir, mais l'inflation est sur la bonne voie depuis le sommet de 9,0 % atteint au milieu de 2022. Les sociétés se sont

davantage engagées à recourir aux subventions accordées dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme ceux de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) et de la CHIPS Act (Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors). L'IRA a des répercussions jusque de l'autre côté de l'Atlantique, provoquant une panique en Europe en raison des craintes selon lesquelles les incitatifs de l'IRA pour la fabrication de technologies propres aux États-Unis désavantagent les sociétés européennes. La Commission européenne a proposé son propre plan pour stimuler la croissance des technologies vertes. Sa nouvelle loi sur une industrie à zéro émission nette viserait à contrer les risques de délocalisation dus aux subventions internationales intéressantes et à propulser l'Europe à l'avant-garde en matière de technologies vertes.

Le pacte vert de l'UE et le pendant européen de l'IRA comprendront probablement plus de subventions et d'assouplissement de la réglementation afin d'encourager les investissements dans les énergies et les technologies propres. La transition vers une économie respectueuse de l'environnement est en cours, et son rythme doit s'accélérer pour que nous atteignons les objectifs mondiaux (1,5°C). La Chine et l'Union européenne sont en concurrence avec les États-Unis pour ce qui est des subventions vertes. Il s'agit d'une course mondiale à l'« armement vert », ce qui devrait grandement bénéficier au Fonds. La période de difficultés pour ce secteur est censée être de courte durée. Les facteurs ESG et l'investissement durable font toujours l'objet d'une surveillance accrue de la part des organismes réglementaires. Ceux-ci gardent à l'œil les subventions gouvernementales, l'augmentation des dépenses du secteur privé et la baisse des coûts (les coûts de l'énergie solaire et éolienne ont fortement diminué au cours de la dernière décennie). D'un autre côté, le Fonds n'investit pas dans des banques régionales (ni dans aucune banque d'ailleurs), et ses placements l'exposent très peu ou pas du tout à la Silicon Valley Bank. Le gestionnaire de portefeuille est en bonne posture pour être en mesure de respecter toute nouvelle obligation d'information qui pourrait découler de nouvelles propositions législatives ou réglementaires. Le dynamisme des politiques offre de bonnes perspectives de croissance à long terme pour le Fonds.

Le gestionnaire de portefeuille des fonds sous-jacents a modifié la répartition des placements pour privilégier des sociétés ayant une saine situation financière, des bénéfices élevés, un faible niveau d'endettement et de faibles valorisations afin de mieux composer avec la volatilité actuelle du marché. Il pense que tous les placements ont un excellent historique de rendement depuis longtemps et qu'ils poursuivront sur cette lancée, en grande partie parce que l'économie mondiale est en transition vers des technologies vertes. La demande de véhicules électriques et leur adoption à l'échelle mondiale sont un excellent exemple de cette transition. Les versions définitives de la règle *Names Rules* (fonds à impact, axé sur les ESG ou intégrant les ESG) et de la règle sur les informations à fournir en matière de lutte contre les changements climatiques de la SEC devraient être publiées sous peu.

Opérations avec des parties liées

PAGF est le gestionnaire (le « gestionnaire ») et le fiduciaire du Fonds. En vertu du contrat de gestion conclu avec le Fonds, PAGF est responsable des affaires courantes du Fonds. PAGF agit également à titre de gestionnaire de placements (de portefeuille) du Fonds, en fournissant un service d'analyse et en prenant des décisions concernant le choix des fonds sous-jacents et des FNB et la pondération cible des avoirs du Fonds. Les frais à verser à PAGF en contrepartie de ces services sont payés directement par chaque porteur de parts et ne sont pas des charges pour le Fonds.

PAGF paye toutes les charges d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains coûts présentés dans le prospectus le plus récent, en contrepartie de frais d'administration à taux fixe. Ces frais s'élèvent à 0,32 % de la valeur liquidative annuelle du Fonds. Le Fonds a payé des frais d'administration d'environ 12 000 \$ pendant le semestre clos le 31 mars 2023.

PAGF est une filiale en propriété exclusive indirecte de La Société de Gestion AGF Limitée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Ce rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds, notamment sa stratégie, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prévisionnelle qui dépendent d'événements futurs, ou des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Fonds constitue aussi un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, fondés sur de nombreuses hypothèses, entre autres : i) le Fonds peut attirer des investisseurs et les retenir, et dispose d'un actif géré suffisant pour mettre en œuvre ses stratégies de placement, ii) les stratégies de placement produiront les résultats escomptés par le gestionnaire de portefeuille et iii) les réactions et la performance des marchés seront compatibles avec les stratégies de placement. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses jugées raisonnables par le gestionnaire de portefeuille, celui-ci ne peut garantir que les résultats obtenus seront conformes à ces énoncés.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur, et les événements et les résultats réels

pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Fonds. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions de marché en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence, l'impôt, les modifications de la réglementation gouvernementale, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues, les changements technologiques, la cybersécurité, les conséquences éventuelles d'une guerre ou de l'activité terroriste, l'écllosion d'une maladie qui nuirait aux économies locale, nationale ou internationale (comme la COVID-19), les catastrophes naturelles, des perturbations dont feraient l'objet des infrastructures publiques, dont celles des transports, des communications et des réseaux d'électricité ou d'aqueduc, ou d'autres événements catastrophiques.

Nous soulignons que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à examiner attentivement ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision de placement et vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, veuillez prendre note que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs pour tenir compte d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-après présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats du semestre clos le 31 mars 2023 et des cinq derniers exercices, le cas échéant.

Actif net par part¹⁾

Pour les périodes closes les	31 mars 2023 (\$)	30 sept. 2022 (\$)	30 sept. 2021 (\$)	30 sept. 2020 (\$)	30 sept. 2019 (\$)	30 sept. 2018 (\$)
Actif net à l'ouverture de la période¹⁾	25,78	25,00*	-	-	-	-
Augmentation (diminution)						
liée aux activités :						
Total des revenus	0,07	0,02	-	-	-	-
Total des charges	(0,05)	(0,02)	-	-	-	-
Gains (pertes) réalisés	0,00	(0,00)	-	-	-	-
Gains (pertes) latents	2,89	(2,39)	-	-	-	-
Augmentation (diminution) totale						
liée aux activités²⁾	2,91	(2,39)	-	-	-	-
Distributions :						
Revenus (hors dividendes)	-	-	-	-	-	-
Dividendes	(0,03)	-	-	-	-	-
Gains en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Distributions annuelles totales³⁾	(0,03)	-	-	-	-	-
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	29,00	25,78	-	-	-	-

* représente l'actif net initial

1), 2), 3), 4), 5), 6) et 7) : voir les notes explicatives

Ratios et données supplémentaires¹⁾

Pour les périodes closes les	31 mars 2023	30 sept. 2022	30 sept. 2021	30 sept. 2020	30 sept. 2019	30 sept. 2018
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)	15 196	4 261	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation (en milliers)	524	165	-	-	-	-
Ratio des frais de gestion ³⁾	0,38 %	0,39 %	-	-	-	-
Ratio des frais de gestion avant les abandons ou absorptions	0,38 %	0,39 %	-	-	-	-
Ratio des frais d'opérations ⁴⁾	0,16 %	0,04 %	-	-	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷⁾	0,13 %	0,02 %	-	-	-	-
Valeur liquidative par part	29,00	25,78	-	-	-	-

Notes explicatives

- 1) a) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des états financiers intermédiaires non audités du Fonds. Selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les placements qui sont négociés sur un marché actif sont généralement évalués au cours de clôture, qui est compris dans l'écart acheteur-vendeur et qui reflète le mieux la juste valeur. Par conséquent, l'actif net par part présenté dans les états financiers (l'« actif net ») ne diffère pas de la valeur liquidative par part calculée aux fins d'établissement des prix (la « valeur liquidative »).
- b) Les activités du Fonds ont commencé en juillet 2022, soit la date à compter de laquelle les investisseurs ont pu acheter les titres du Fonds.
- 2) L'actif net et les distributions sont fondés sur le nombre réel de parts en circulation à la date appropriée. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation durant la période.
- 3) Les distributions ont été versées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du Fonds, ou les deux. La détermination des distributions s'appuie sur l'estimation par la direction du revenu réel de l'exercice.
- 4) Cette information ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.
- 5) Le ratio des frais de gestion (RFG) est calculé, conformément au Règlement 81-106, d'après le total des charges du Fonds (y compris la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services et les intérêts, sauf les retenues d'impôts étrangers, les commissions de courtage et les autres coûts de transactions), et la quote-part du Fonds dans le RFG, le cas échéant, des fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels le Fonds a investi, et exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour la période.
- 6) Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions de courtage et des autres coûts de transactions, y compris la quote-part revenant au Fonds des commissions de courtage engagées, le cas échéant, par les fonds sous-jacents et les FNB dans lesquels le Fonds a investi, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour la période.
- 7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en placement du Fonds. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au

cours d'un exercice, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Le taux de rotation du portefeuille est calculé selon le coût cumulatif des achats ou le produit cumulatif des ventes, si celui-ci est inférieur, divisé par la valeur de marché moyenne des titres en portefeuille, à l'exclusion des placements à court terme.

Frais de gestion

Le Fonds est géré par PAGF, qui est responsable des activités quotidiennes du Fonds, et notamment de fournir les services de placement et de gestion et les autres services d'administration requis par le Fonds. Les frais à verser en contrepartie de ces services sont payés directement par chaque porteur de parts, et non par le Fonds.

PAGF assume toutes les charges d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains coûts présentés dans le prospectus du Fonds. En échange, PAGF reçoit des frais d'administration qui s'élèvent à 0,32 % de la valeur liquidative annuelle du Fonds, assujettis aux taxes applicables, calculés quotidiennement et payables mensuellement.

Rendement passé

PAGF a pour politique de ne présenter les taux de rendement que pour les Fonds qui existent depuis plus d'un an. Le Fonds est entré en activité en juillet 2022.

Aperçu du portefeuille

Au 31 mars 2023

Les tableaux ci-après présentent les principales catégories du portefeuille et les principaux placements (jusqu'à 25) du Fonds à la clôture de la période. L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du Fonds. La prochaine mise à jour trimestrielle sera incluse dans la divulgation trimestrielle du portefeuille en date du 30 juin 2023.

Le prospectus et d'autres renseignements sur les fonds de placement sous-jacents et les FNB sont disponibles sur le site www.sedar.com.

Portefeuille par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
Fonds d'actions	87,3
FNB - Actions internationales	7,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,5
Autres actifs (passifs) nets	0,3

1), 2), 3), 4), 5), 6) et 7) : voir les notes explicatives

Principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF	87,3
FNB Actions mondiales Facteurs ESG – Approche systématique AGF	7,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,5
Valeur liquidative totale (en milliers de dollars)	15 196 \$



Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller en placement ou :

Placements AGF Inc.

CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 4000
Toronto (Ontario) M5J 0G1
Sans frais : 1 888 226-2024
Site Web : AGF.com

Les titres des fonds sont placés et vendus aux États-Unis seulement sur la foi de dispenses d'inscription. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres qui font l'objet des présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

MD / MC Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.